

Tangence



Les *Perroniana*, les traductions de Cicéron par Jacques Davy Du Perron et la formation rhétorique de Henri III
***Perroniana*, Cicero's translations by Jacques Davy Du Perron and the rhetorical training of Henri III**

Claude La Charité

Numéro 93, été 2010

La majesté de la parole sous le règne de Henri III

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/045551ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/045551ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Tangence

ISSN

1189-4563 (imprimé)

1710-0305 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

La Charité, C. (2010). Les *Perroniana*, les traductions de Cicéron par Jacques Davy Du Perron et la formation rhétorique de Henri III. *Tangence*, (93), 65–78.
<https://doi.org/10.7202/045551ar>

Résumé de l'article

Les *Perroniana*, ce recueil posthume de bons mots de Jacques Davy Du Perron, permettent de jeter un nouvel éclairage sur la formation oratoire que reçut Henri III à l'Académie du Palais en 1579. Ils montrent, entre autres, à quel point Du Perron était réfractaire aux traits et aux pointes si chers au roi. Estimant qu'il n'y a « rien de si contraire à l'éloquence », Du Perron n'honora sans doute jamais la commande de « mille traits » que lui fit le monarque. Tout indique au contraire qu'il traduisit le premier discours contre Verrès et la première lettre à Quintus comme un antidote au penchant de Henri III pour le trait et comme une matière à imitation destinée à lui faire goûter Cicéron et l'« infinité de belles choses » qu'il recèle.

Tous droits réservés © Tangence, 2011

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Les *Perroniana*, les traductions de Cicéron par Jacques Davy Du Perron et la formation rhétorique de Henri III¹

Claude La Charité,
Université du Québec à Rimouski

Les *Perroniana*, ce recueil posthume de bons mots de Jacques Davy Du Perron, permettent de jeter un nouvel éclairage sur la formation oratoire que reçut Henri III à l'Académie du Palais en 1579. Ils montrent, entre autres, à quel point Du Perron était réfractaire aux traits et aux pointes si chers au roi. Estimant qu'il n'y a « rien de si contraire à l'éloquence », Du Perron n'honora sans doute jamais la commande de « mille traits » que lui fit le monarque. Tout indique au contraire qu'il traduit le premier discours contre Verrès et la première lettre à Quintus comme un antidote au penchant de Henri III pour le trait et comme une matière à imitation destinée à lui faire goûter Cicéron et l'« infinité de belles choses » qu'il recèle.

Selon l'expression de Pierre Chevallier, Henri III était un « orateur-né² » dont l'éloquence était reconnue même de ses adversaires³. Non content de cette éloquence naturelle, le dernier des Valois, dès son retour de Pologne et son accession au trône de France en 1574, se montra soucieux de perfectionner cet heureux naturel, en faisant appel aux avis et aux conseils des humanistes de sa cour. La retombée la plus tangible de ce souci de la parole

-
1. En tout et pour tout, à l'exception des psaumes et à l'exclusion des imitations et paraphrases, Du Perron est l'auteur de cinq traductions : 1) le premier livre des éthiques d'Aristote (*Éthique à Nicomaque*) ; 2) le premier discours de Cicéron contre Verrès ; 3) la première lettre de Cicéron à Quintus ; 4) *L'Énéide* (traduction partielle) ; 5) deux odes d'Horace.
 2. Pierre Chevallier, *Henri III roi shakespearien*, Paris, Fayard, 1985, p. 390.
 3. Voir, à ce propos, Claude La Charité, « Henri III, nouvel Hercule Gaulois », dans Laurent Pernot (dir.), *New Chapters in the History of Rhetoric*, Leyde, Brill, 2009, p. 269-286.

éloquente est sans conteste les dernières séances de l'Académie du Palais dédiées précisément à l'art de bien dire, dont on a conservé trois traités de rhétorique qui constituent la version remaniée de discours présentés respectivement par Jacques Davy Du Perron, Jacques Amyot et Germain Forget⁴. On sait par ailleurs que le roi, après avoir mis un terme aux réunions de l'Académie à la fin de l'été 1579, chercha à donner un prolongement aux leçons de rhétorique par la lecture et par des exercices pratiques. Les ambassadeurs, en particulier Lippomano, décrivent le roi comme étudiant alors volontiers les moralistes, les historiens et les rhétoriciens. Robert J. Sealy⁵, dans *The Palace Academy of Henry III* (1981), a formulé une hypothèse intéressante, en supposant notamment que les *Modèles de Phrases* de Pontus de Tyard et le *Discours de la philosophie* d'Amadis Jamyn faisaient partie de ces compléments de formation.

Dans le prolongement de l'article d'Eva Kushner qui a étudié le cas des *Modèles de Phrases* et de celui de François Rouget⁶ qui a retrouvé le manuscrit des *Formulae oratoria Gallice* de Desportes, et après avoir étudié ailleurs le cas du *Discours de la philosophie*⁷, nous voudrions mettre cette fois l'accent sur d'éventuels compléments préparés par Jacques Davy Du Perron à l'usage du monarque. Dans les *Perroniana*, on trouve un passage qui conforte cette hypothèse : « Le feu Roi Henry III me commanda de lui faire

4. Voir, à ce propos, Claude La Charité, « Les trois institutions oratoires à l'usage de Henri III : un *compendium* des traditions latine, hellénistique et humaniste », dans Claude La Charité (dir.), *Renaissance et Réforme/Renaissance and Reformation*, vol. 31, n° 4, automne 2008, p. 43-66.

5. Robert J. Sealy, *The Palace Academy of Henry III*, Genève, Droz, coll. « Travaux d'Humanisme et Renaissance », 1981, p. 162 : « Among the "libri di rettorica" to which the Venetian ambassador [Lippomano] referred perhaps could be included Amadis Jamyn's *Discours de la philosophie*. »

6. Eva Kushner, « Pontus de Tyard, professeur de rhétorique ? », dans Isabelle de Conihout, Jean-François Maillard et Guy Poirier (dir.), *Henri III mécène des arts, des sciences et de lettres*, préface de Marc Fumaroli, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2006, p. 160-167 ; et François Rouget, « Philippe Desportes et la fin de l'Académie du Palais : autour du manuscrit des *Formulae oratoria Gallice* », dans Bruno Petey-Girard et François Rouget (dir.), *Philippe Desportes poète profane, poète sacré. Actes du Colloque international de Chartres (14-16 septembre 2006)*, Paris, Honoré Champion, 2008, p. 81-100.

7. Claude La Charité, « La formation rhétorique de Henri III, par delà les trois institutions oratoires : le *Discours de la philosophie* (1584) d'Amadis Jamyn ou le premier abrégé de l'*Organon* d'Aristote en langue vernaculaire », *Seizième Siècle*, à paraître.

mille traits, et me donna dix sujets, sur chacun 100⁸. » Même si ces « mille traits » ne furent sans doute jamais écrits, il reste que les *Perroniana* et certains textes des *Diverses Œuvres* de Du Perron méritent d'être relus à la lumière de la formation oratoire du roi, en particulier la *Traduction du premier livre des Ethiques d'Aristote*, l'*Epistre de Ciceron à Quintus son frere* et la *Premiere Oraison de Ciceron contre Verres*. Il s'agira de voir, notamment, si ces traductions ont pu s'inscrire dans le prolongement des trois institutions oratoires du roi et prendre le relais des leçons de l'Académie du Palais, une fois survenue la surdité partielle de Henri III.

L'ars bene dicendi dans les *Perroniana*

Les *Perroniana*, ce recueil de pensées judicieuses, de bons mots et d'observations curieuses publié au XVII^e siècle, mais colligé du vivant de Du Perron par Christophle Dupuy, recèlent une infinité de détails intéressants, en plus de suggérer ce que pouvait être la conversation d'un des plus grands prélats de la Renaissance, incarnant au mieux l'idéal de l'humanisme tardif, résumé par la formule suivante qui aurait pu lui servir de devise : « Aux lettres comme aux armes, qui a soin de sa vie ne fait rien » (P, p. 198). Cette boulimie de savoir était telle qu'à dix-huit ans Du Perron lisait dans le texte l'*Almageste* de Ptolémée en treize jours, et l'humaniste de préciser : « alors j'étudiois jusques à la pâmoison » (P, p. 279). Par delà le plaisir que l'on peut éprouver à lire pareil recueil d'anecdotes et de bons mots, les *Perroniana* offrent un contrepoint intéressant aux *Diverses Œuvres* de Du Perron, en jetant un éclairage rétrospectif sur sa conception de la rhétorique et partant sur la formation oratoire qu'il chercha à dispenser au roi. Il n'est pas exagéré de dire que ce recueil peut même servir de guide pour s'y retrouver dans le disparate de ses œuvres posthumes, en l'absence de toute notice.

Les *Perroniana* multiplient les remarques brèves qui viennent compléter l'*Avant-Discours de Rhétorique, ou Traitté de l'éloquence* que Du Perron avait écrit en 1579 pour Henri III. Sans surprise, vu le contenu de ce traité, qui est un *compendium* de la tradition

8. *Perroniana et Thuana ou Pensées judicieuses, bons mots, rencontres agreables et observations curieuses du Cardinal du Perron, et De Mr. Le President de Thou, Conseiller d'Etat*, Cologne, Chez *****, 1694, p. 64. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle P, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.

latine, on apprend que Du Perron a lu et relu les traités de rhétorique de Cicéron, en particulier l'*Orator*: « j'ay esté 15. ans entiers, que j'avois toujourns dans ma poche un *Orator* de Ciceron » (P, p. 358). De la même manière, la rubrique « Quintilien » éclaire la genèse du traité à l'usage du roi, dans la mesure où le livre II de l'*Institution oratoire* en constitue la source principale que Du Perron traduit souvent littéralement: « Je l'ay lû autrefois fort diligemment, et l'ay redigé par maximes; il y a plus de 25. ans que je ne l'ay vû » (P, p. 323). Il y a fort à parier que cette rédaction sous forme de maximes désigne en fait l'*Avant-Discours de Rhétorique*. Par ailleurs, l'entrée « Harangues », quant à elle, nous renseigne sur la célérité avec laquelle Du Perron rédigea la harangue des États Généraux de 1588, tout autant que sur sa grande modestie: « Je fis une harangue pour le Roy Henry III. qui fut achevée en peu de temps, il n'y avoit rien que de la force d'esprit » (P, p. 190).

On trouve aussi dans les *Perroniana* une réflexion sur la place de l'éloquence selon une typologie des régimes politiques, dans le prolongement du *Dialogue des orateurs* de Tacite, à l'entrée « Orateurs »:

Les Republiques les font et les entretiennent: aux Monarchies il n'y en peut avoir, parce que les Rois ne veulent pas entendre de grandes harangues, à cause qu'ils sont informez de tout ce qu'on leur veut dire avant que ceux qui leur doivent parler soient admis devant eux. Du temps de Ciceron sur la fin de la Republique, tous parloient bien, tous écrivoient bien, et il y avoit alors cent Orateurs, le moindre desquels valoit mieux cent fois que tout ce que nous avons eu icy. (P, p. 261)

Un semblable constat a de quoi surprendre de la part de celui qui, dans son *Avant-Discours de Rhétorique*, faisait valoir la nécessité de cet art en régime monarchique « principalement en une saison telle qu'est la nostre, c'est à dire, durant les guerres civiles, menées par des pretextes populaires, comme pour la Religion⁹ ». Tout aussi surprenante est la conclusion de cette entrée où Du Perron se montre sceptique quant à la possibilité d'enseigner l'éloquence, dans la mesure où les préceptes seuls semblent insuffisants:

9. « Avant-Discours de Rhétorique, ou Traitté de l'éloquence », dans *Les Diverses Œuvres de l'illustrissime Cardinal Du Perron, archevesque de Sens, primat des Gaules et de Germanie, et grand Aumosnier de France*, troisième édition, Paris, Chez Pierre Chaudiere, 1633, p. 760.

Il est bien aisé de donner des préceptes pour l'éloquence et pour l'art Oratoire : les préceptes sont des choses qui s'apprennent aux enfans par les Pédans, et on les peut apprendre avant le jugement : mais de donner des Conseils de l'éloquence, il est bien mal aisé, parce que l'éloquence consiste toute en jugement. (P, p. 261)

Voilà qui contraste singulièrement avec la tranquille certitude de l'*Avant-Discours de Rhétorique* selon lequel l'éloquence est un domaine qui « se peut dompter par regles et par preceptes¹⁰ », sans qu'il y soit question de jugement ou de conseils.

Par ailleurs, les *Perroniana* multiplient les observations ponctuelles sur telle ou telle partie de la rhétorique, comme l'invention, à laquelle Du Perron oppose le jugement comme deux forces contradictoires, l'une centrifuge, l'autre centripète, sans que l'on sache s'il donne au terme de jugement le sens technique qu'il revêtait chez Ramus, à savoir celui de disposition¹¹ :

Le jugement et l'invention en matiere d'ecrire, ont leur tems et leurs fonctions totalement diverses et separées ; car le jugement vient de la froideur, l'invention de la chaleur ; le jugement consiste à retrancher, l'invention à ajoûter ; le jugement porte l'esprit de la circonference au centre, l'invention du centre à la circonference. (P, p. 360)

Ce type de remarque est d'autant plus intéressant que l'*Avant-Discours* n'abordait pas les parties de la rhétorique, mais se contentait de définir l'*ars bene dicendi* et de montrer la possibilité d'en faire un objet d'étude, en résumant Cicéron et Quintilien. On trouve également une entrée consacrée aux « Metaphores » à propos desquelles Du Perron se montre fort circonspect, là où Ramus, notamment, n'hésitait pas à en faire le trope par excellence¹² :

10. « Avant-Discours de Rhétorique, ou Traitté de l'éloquence », dans *Les Diverses Œuvres*, ouvr. cité, p. 765.

11. « Les parties de Dialectique sont deux, Invention et Jugement : La premiere declaire les parties separées, dont toute sentence est composée : la deuziesme monstre les manieres et especes de les disposer, tout ainsi que la premiere partie de Grammaire enseigne les parties d'oraison, et la Syntaxe en descript la construction » (Ramus, *Dialectique*, Paris, André Wechel, 1555, aii, v^o).

12. « Mais par ce que la cogitation d'une similitude, delecte l'esprit : de la vient que la Metaphore plait, et est Trope elegant par dessus tous les autres, de quelque fontaine qu'ilz soient puisez » (Antoine Fouquelin, *La rhétorique françoise* [1555], Paris, André Wechel, 1557, Bvii, r^o).

Cicéron dit que ce sont comme des pucelles qui ne s'osent quasi montrer, et doivent paroître sans affectation. Celles qu'ils [les écrivains contemporains] font aujourd'hui ne sont pas seulement vicieuses, mais sales, et ils ne le reconnoissent pas. Est-il possible qu'ils ne sçachent pas que le style est pour delecter, et qu'en écrivant si l'on use de quelque Metaphore vicieuse et sale, cela offense? comme celle-cy d'un Prescheur, Seigneur nettoye moy le bec de la serviette de ton amour [...]. Et il ne faut jamais en usant de Metaphores, qu'elles décendent du genre à l'Espece; on peut bien dire les flammes d'amour, mais non pas les tisons, le fallot, la mèche d'amour: tous nos Ecrivains d'aujourd'hui ne peuvent écrire autrement. La Metaphore est une petite similitude, un abrégé de similitude, il faut qu'elle passe vite; quand elle est trop continuée, elle est vitieuse et degene en énigme. (P, p. 243-244)

Toujours en matière d'élocution, Du Perron fait valoir la nécessité, dans une monarchie, d'éviter les dialectes et de leur préférer la langue de la cour, ce qui n'est pas sans annoncer la définition du bon usage des Remarqueurs du XVII^e siècle, alors que la Renaissance a toujours été divisée sur cette question et que les trois rhétoriques royales ne l'évoquent tout simplement pas:

Dialectes sont en usage és Etats populaires et Aristocratiques, l'on s'y doit accommoder; mais aux Etats Monarchiques, il faut s'étudier à parler le seul langage de la Cour, en laquelle se trouve tout ce qu'il y a de politesse dans le Royaume; ce qui n'est pas aux Republicques ni Democraties. (P, p. 105)

Enfin, les *Perroniana* sont émaillés çà et là de notations concises qui concernent l'action oratoire et qui mettent en évidence la beauté de la voix de tel orateur ou, au contraire, les vices dans la manière de rendre le discours à l'oral de tel autre rhéteur. De ce point de vue, le président Brisson¹³ est un parfait contre-exemple: « Monsieur le President Brisson étoit un assez mauvais harangueur, il avoit la parole fort laide, l'action et la presence de mesme, (il regardoit toûjours aux solives) » (P, p. 45).

13. Barnabé Brisson (1531-1591), jurisconsulte et magistrat, conseiller d'État et auteur du code Henri III de 1587, fut nommé président du Parlement de Paris par la Ligue en 1589, avant d'être exécuté par le conseil des seize en 1591. Voir, à ce propos, Élie Barnavi et Robert Descimon, *La Sainte Ligue, le juge et la potence. L'assassinat du président Brisson (15 novembre 1591)*, Paris, Hachette, 1985.

Les « mille traits » commandés par Henri III, « rien de si contraire à l'éloquence »

Si l'on revient à la citation de départ, celle dans laquelle Du Perron nous apprend que Henri III lui avait commandé un recueil de mille traits sur dix sujets, les *Perroniana* permettent de conjecturer pourquoi une telle œuvre ne nous est pas parvenue. C'est que sans doute Du Perron ne la mena jamais à terme, si on en juge d'après l'entrée consacrée justement aux « Traits », dans laquelle il met en évidence l'affectation et l'inefficacité rhétorique des traits ou des pointes :

Il n'y a rien de si pernicieux que d'écrire par traits, ni rien de si contraire à l'éloquence. Les traits en un style, sont comme les pierres rondes en un bâtiment, qui ne se peuvent jamais bien agencer ; car si en un discours vous voulez vous servir de quel-qu'un, il faut qu'après, pour reprendre le fil de votre discours, vous décidiez si bas, qu'il ne se peut faire que l'Auditeur ne s'en aperçoive, et qu'étant ainsi piqué par cette pointe, il ne juge qu'il y a de l'artifice en votre discours. Et ayant cette connoissance, il sera bien mal aisé que vous le persuadiez par après. (*P*, p. 377)

Or, on sait que le roi était friand de telles pointes, et Pierre de l'Estoile ainsi qu'Agrippa d'Aubigné nous ont conservé quelques échantillons de pareils traits de Henri III¹⁴. Au reste, Amyot lui-même, dans son *Projet de l'éloquence royale* (1579), recommandait

14. Par exemple lorsqu'en 1583 Guillaume Rose, évêque de Senlis et prédicateur du roi, osa prêcher en chaire contre le monarque, parce que ce dernier avait couru les rues de Paris en masque le jour de carême-prenant, Pierre de l'Estoile rapporte le trait suivant : « Dequoy ledit Rose demanda pardon à Sa Majesté, laquelle, usant de sa bonté et douceur accoustumées, non seulement lui pardonna, mais, quelques jours apres, l'ayant envoyé querir, lui donna une assignation de 400 escus, pour acheter (lui dist le Roy) *du sucre et du miel, pour aider à passer vostre quaresme et pour adoucir vos trop aspres et aigres paroles* » (Pierre de l'Estoile, *Registre-Journal du règne de Henri III*, édité avec une introduction et des notes par Madeleine Lazard et Gilbert Schrenck, Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français », 2000, t. IV, p. 74). Agrippa d'Aubigné, quant à lui, rapporte un bon mot du roi sur le style doux-coulant prisé par les poètes de sa cour : « Ce Prince savoit bien dire quand on blamoit les escrits qui venoyent de la Cour de Navarre de n'estre pas assez coulants : *Et moy, disoit-il, je suis las de tant de vers qui ne disent rien, en belles et beaucoup de paroles; ils sont si coulants que le goust en est aussy tost escoulé* » (Agrippa d'Aubigné, *Œuvres*, texte établi par Henri Weber et annoté par Henri Weber, Jacques Bailbé et Marguerite Soulié, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1969, p. 861).

l'emploi judicieusement dosé de semblables pointes, sans doute dans le but de contenir la propension du roi : « [...] ceux qui ont anciennement emporté le prix de bien dire ont été aussi beaucoup estimés [...] pour sçavoir user à propos de quelque mot aigu et de gentille rencontre. En quoi tout Prince qui voudra suivre votre exemple se sçaura bien garder de poindre trop âprement¹⁵. » On voit ainsi à quel point la formation oratoire du roi fournie par Du Perron, Amyot et Forget, alors qu'elle paraît parfaitement compatible et complémentaire dans les trois traités conservés, a pu être parcourue souterrainement par des tensions, notamment sur cette question des traits ou des pointes qu'Amyot valorisait, alors que Du Perron les jugeait affectés. En somme, pour Du Perron, les traits ont le grand défaut de déroger à la négligence diligente du bon orateur qui doit sembler improviser au lieu de réciter un texte appris par cœur, ce que le futur cardinal résume, dans une autre entrée, par une comparaison entre le style du poète et celui de l'orateur : « L'affectation est beaucoup plus excusable en la poésie qu'en la prose, parce que du Poëte on attend quelque chose de medité, et qui surpasse l'expectation ; mais de l'Orateur, tout ce que l'Auditeur croit qu'il apporte de la maison, luy est suspect » (P, p. 312). En fait, il semble, comme nous le verrons, que Du Perron ait voulu donner au roi une sorte d'antidote pour se prémunir contre son penchant pour les traits et l'affectation.

La Première Oraison de Cicéron contre Verres et l'Épître de Cicéron à Quintus son frère : « il y a plus en deux pages de Cicéron qu'en 10. de Sénèque »

À propos des trois textes qui nous intéressent, qui sont trois traductions, le *Premier livre des Éthiques d'Aristote*, l'*Épître de Cicéron à Quintus son frère* et la *Première Oraison de Cicéron contre Verres*, les *Perroniana* fournissent un éclairage intéressant. Seule la première des trois traductions est explicitement évoquée : « Je fis la traduction des Éthiques d'Aristote à Bourbon, où je n'avois qu'un méchant exemplaire, ce fut alors que j'écrivis une lettre à Monsieur de Tyron. "Je n'ay plus aucun livre d'humanité, ny Poëtes, ny Orateurs, ny Historiens [...]" » (P, p. 283). Même si les circonstances, en l'absence de date, sont difficiles à situer précisément, le

15. Jacques Amyot, *Projet d'éloquence royale*, préface de Philippe-Joseph Salazar, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Le corps éloquent », 1992, p. 58.

relatif dénuement dans lequel vit alors Du Perron évoque sans doute la période qui précède immédiatement son arrivée à la cour en 1576, alors qu'il est déjà en relation avec Pontus de Tyard (M. de Tyron). Si cette hypothèse est avérée, cette traduction n'aurait donc pas été conçue pour le roi dans le prolongement des leçons d'éloquence, ce qui permet du coup de l'exclure de notre *corpus*.

Par ailleurs, la même entrée évoque aussi la traduction partielle de *L'Énéide* de Virgile et précise qu'il s'agit d'une œuvre de jeunesse : « En parlant de sa version de Virgile à ceux qui lui disoient qu'il en devoit faire tirer d'avantage, il dit, je ne m'en suis pas soucié, ç'a été pour passer le temps, et non pas pour en tirer gloire ; car je suis en un âge, qui doit plutôt donner du fruit que des fleurs » (P, p. 279-280). De fait, la biographie placée en tête des *Diverses Œuvres* précise que Du Perron avait appris le latin avant l'âge de dix ans et qu'à cette époque il mémorisait déjà Virgile :

Depuis sa tendre Jeunesse, jusques en l'âge de dix ans, il [...] fut aydé de son Pere, homme versé en toute sorte de bonne littérature, et qui luy donna les premiers commencemens de la langue Latine [...]. Son esprit s'attacha grandement à la lecture des Poètes, comme il est ordinaire en cest age, aux espritz élevez. Et surtout il aymoît Virgile et Horace, mais particulièrement le premier, duquel il apprenoit cent vers en une heure¹⁶.

Il n'est pas absurde d'imaginer que sa traduction de *L'Énéide*, de même que celles d'Horace que l'on trouve dans ses poésies, ait été amorcée, sinon achevée, à cette époque. Toutes ces précisions ont leur importance, dans la mesure où elles mettent en évidence le caractère énigmatique des deux autres traductions, à savoir *l'Epistre de Ciceron à Quintus son frere* et *la Premiere Oraison de Ciceron contre Verres*, qui ne sont manifestement pas des œuvres de jeunesse. Il semble, par ailleurs, exclu que Du Perron ait pu entreprendre ces traductions dans sa maturité par simple souci de sa propre gloire littéraire, d'autant que le latin était alors devenu pour lui une seconde nature, comme en témoigne le fait qu'il était capable de célébrer la messe en latin, en ayant un texte hébreu sous les yeux¹⁷. Après les fleurs de la jeunesse, ces traductions de

16. « Discours sommaire de la vie et trespas de l'illustrissime Cardinal Du Perron », dans *Les Diverses Œuvres*, ouvr. cité, p. 14.

17. « J'ai fort étudié en la langue Hebraïque, et je n'ay point trouvé de meilleur moment pour m'y entretenir, que de dire mon service en Hebreu ; je ne le

Cicéron seraient-elles les fruits promis de la maturité? Et si oui, à quelle fin et pour quel destinataire a-t-il conçu ces traductions qui ne furent jamais publiées de son vivant?

Commençons d'abord par la question du destinataire. Il est frappant de constater que, dans le classement des *Diverses Œuvres*, le discours et l'épître de Cicéron suivent immédiatement la harangue du roi aux États Généraux de 1588 composée par Du Perron et précèdent le traité de rhétorique à l'usage du roi, séparés seulement par une lettre au sieur de Morlas. Cette proximité n'est peut-être que le fruit du hasard, et rien ne permet d'affirmer que l'ordre retenu ait été voulu par Du Perron lui-même. Il reste que le roi, dont la connaissance du latin était fort approximative, aurait été sans doute un destinataire privilégié, surtout que Germain Forget, dans sa *Rhetorique françoise faite particulièrement pour le Roy Henry III*, préconisait le recours à des traductions dans le cadre de sa formation oratoire. Pour peu que l'on remplace le *De officiis* par le premier discours contre Verrès ou la première épître à Quintus, le passage suivant rendrait compte à merveille de la présence de ces traductions dans les œuvres de Du Perron :

Quelque docte personnage traduira les offices de Ciceron en françois et en fera lecture d'un chapitre pour chacun jour, puis l'explicra a Votre Majesté, discourant sur le subject d'iceluy, raportant tout ce que les autheurs Grecs et Ronnains en auront escript, puis l'eclaircira des exemples de l'antiquité tiré des histoires et fables enciennes. V. D. Majesté fera semblable discours apres redigé par escrip, ou elle observera toutes les prescriptions (preceptes) et loys de Rhetorique, et le pourra reciter par cœur devant son homme lettré qui en donnera son advis; et par inssy sera le moyen d'apprendre, par maniere d'esbat et d'exercice, la philosophie, l'hystoire, les fables conjointes avec l'eloquence, et reduire le tout en pratique¹⁸.

Du Perron, dans ses *Perroniana*, reconnaît d'ailleurs que la transcription est l'un des meilleurs exercices d'imitation : « La transcription et la traduction sont deux des meilleurs moyens de l'imitation. Thucydide fut transcrit 22 fois par Demosthene » (*P*, p. 203). Les

disois jamais que je n'eusse l'Hebreu devant moy, je proferois les paroles Latines » (*P*, p. 280-281).

18. Germain Forget, *Rhetorique françoise faite particulièrement pour le Roy Henry III*, dans *Precetti di rettorica scritti per Enrico III re di Francia*, éd. Giulio Camus, Modène, Antica Tipografia Soliani, 1887, p. 16-17.

deux traductions de Cicéron ont peut-être été conçues en vue de tels exercices de transcription à l'usage du roi.

Mais il y a plus : la rubrique « Cicéron » des *Perroniana*, celle dans laquelle se trouve le passage sur la commande royale des mille traits, permet — c'est du moins notre hypothèse — de comprendre pourquoi les mille traits commandés n'ont jamais été livrés et d'envisager la harangue et l'épître de Cicéron comme des œuvres de substitution qui servent d'antidote au penchant du roi pour le trait et la pointe :

Il y a tant de difference entre Ciceron et Seneque, que l'on pourroit dire de celuy qui ayme Ciceron, qu'il est un homme, et de celuy qui suit Seneque, qu'il est un enfant, et quiconque commence à goûter Ciceron et à y prendre plaisir, alors il a quelque commencement à l'éloquence. Quintilianus l. I c. 10. Il ne faut point dire que Seneque soit tout plein de sentences, il y en a cent mille fois plus dans Ciceron : Tout ce que dit Seneque, il le dit comme sentence, mais ce n'est pas toujours des sentences, et il dira bien souvent une mesme chose par divers traits. Seneque luy mesme écrit contre le stile pressé. Le feu Roy Henry III. me commanda de luy faire mille traits, et me donna dix sujets, sur chacun 100. Je me mis à feuilleter les Epîtres de Seneque, et après avoir travaillé je trouvoy que je n'avois rien fait, et je tiray de Ciceron une infinité de belles choses : il y a plus en deux pages de Ciceron qu'en 10. de Seneque. Il y a plus en une Epître de Ciceron toute simple et toute nuë sans artifice, qu'en 10. de Pline avec tous les traits que vous voudrez. La Republique de Rome n'a rien d'égal à elle que l'éloquence de Ciceron. (*P*, p. 64)

*

Au terme de ce parcours, on voit de quelle manière, à bien des égards, les *Perroniana* nuancent, complètent et parfois contredisent ce que l'on savait déjà de la formation rhétorique de Henri III grâce aux trois traités écrits à son usage. L'élément sans doute le plus central est le goût du roi pour le trait, la pointe ou le mot « de gentille rencontre¹⁹ » comme dit Amyot, que Du Perron cherche à combattre comme ce qu'il y a de plus contraire à l'éloquence. De ce point de vue, les deux traductions de Cicéron

19. Jacques Amyot, *Projet d'éloquence royale*, ouvr. cité, p. 58.

publiées à la suite de la harangue de 1588 dans les *Diverses Œuvres* étaient sans doute une manière de donner au roi matière à imitation, pour lui faire goûter Cicéron et l'« infinité de belles choses » qu'il recèle. L'espace manque pour étudier ici dans quelle mesure les deux traductions pouvaient convenir aux circonstances oratoires auxquelles était confronté Henri III ; on se contentera donc de formuler quelques remarques générales en guise de prolégomènes à une future étude.

La *Première Oraison de Cicéron contre Verres* a pu servir d'exercice de reconstruction et de réhabilitation de la crédibilité du roi. En effet, dans cette première action contre Verrès, Cicéron se livre à un exercice qui relève de l'*ethos* et qui vise à obtenir la reconnaissance du tribunal en tant qu'accusateur au détriment de Caecilius, obscur personnage, natif de Sicile, coupable de collusion avec Verrès qui avait suscité ce procureur pour s'assurer un procès complaisant. Or, Cicéron a beau jeu de discréditer cet accusateur de paille et de mettre en avant sa propre impartialité dans l'affaire, n'étant ni Sicilien, ni de collusion avec Verrès et défendant exclusivement les intérêts supérieurs de la justice romaine. Au gré des différents épisodes des troubles civils, Henri III s'est maintes fois retrouvé dans une situation similaire à celle de Cicéron, en étant confronté tantôt aux Huguenots, tantôt aux partisans de la Maison de Lorraine, tantôt aux Politiques qui, tous à tour de rôle ou simultanément, prétendaient être mieux à même que le roi d'exercer la justice dans le royaume. En se conformant au modèle de Cicéron dans ce premier discours contre Verrès, Henri III pouvait être insensiblement amené à restaurer sa crédibilité, en se posant comme le garant de la justice royale par sa position institutionnelle privilégiée, au-dessus des partis et à même d'accuser les responsables des troubles, sans être aveuglé par les intérêts de telle faction religieuse ou politique.

L'*Épître de Cicéron à Quintus son frère*, quant à elle, est un véritable traité politique sous forme épistolaire sur l'administration de la province romaine de l'Asie. Elle a pu servir de modèle dans cet autre champ d'exercice de la rhétorique royale, après l'éloquence délibérative des États Royaux, à savoir la correspondance officielle et familière. Elle a pu inspirer la plume du roi et de ses secrétaires dans la manière de transmettre les instructions aux commissaires royaux, les gouverneurs et les intendants, dont le rôle était particulièrement névralgique au cours des guerres civiles, en jouant sur les liens parfois privilégiés de faveur et de familiarité avec les mignons, comme l'a bien montré Luc Vaillancourt dans

un récent article²⁰, à l'instar de Cicéron qui use de l'exhortation fraternelle à l'endroit de Quintus : « Et en cest endroit je n'useray plus envers vous, d'exhortations ny de preceptes, mais de prieres fraternelles, et vous conjureray que vous donniez tout vostre esprit, vostre soin, et vostre diligence, à acquerir de la gloire et de la louange de toutes parts²¹. » Enfin et surtout, cette première lettre à Quintus a pu également servir de miroir du prince²² tendu au roi lui-même, victime comme le frère de Cicéron de redoutables accès de colère qui n'avaient rien de royaux²³ :

Mais de commander à soy-mesme et à sa parole, alors que l'on est provoqué par la cholere, de se sçavoir taire à propos, et retenir en sa puissance le mouvement et l'indignation de son esprit ; si ce n'est une œuvre de prudence parfaite, pour le moins est-ce un témoignage d'une ame qui n'est point commune et mediocre. Et quant à ce poinct, sans mentir, ils [les administrés de la province d'Asie] confessent que vous vous estes fort moderé et addoucy, depuis je ne sçay combien de temps. On ne se plaint plus d'aucune violence d'esprit, d'aucun excès de paroles et d'injures, ny d'aucune rigueur, qui sont toutes choses, non seulement éloignées des lettres et de l'humanité, mais mesme pernicieuses à ceux qui ont de l'autorité et du commandement²⁴.

-
20. Luc Vaillancourt, « Henri III épistolier : rhétorique royale de la lettre familière », dans Claude La Charité (dir.), *Renaissance et Réforme*, ouvr. cité, p. 97-113.
 21. « Epistre de Ciceron à Quintus son frere », *Les Diverses Œuvres*, ouvr. cité, p. 752.
 22. Sur les institutions oratoires royales comme miroirs du prince, voir Roxanne Roy, « L'institution oratoire du Prince ou le savoir au service du bien dire », dans Claude La Charité (dir.), *Renaissance et Réforme*, ouvr. cité, p. 85-96.
 23. On peut penser, entre autres, à la colère du roi à l'égard du chevalier de Seure, qui dégénère en violence : « Le 6^e [jour de mars 1584], le Roy estant au Conseil, en son chasteau au Louvre, entra en grande colere contre le chevalier de Seure, grand-prieur de Champagne, jusques à lui donner des coups de poing et de pied, pource que (comme il est haut à la main et furieux en sa colere) il avoit dit à Milon, seigneur de Videville, premier intendant des finances, qu'il estoit un larron et assassin du peuple de France [...] » L'emportement du roi est tel que le duc d'Épernon doit intervenir, pour l'empêcher d'aller trop loin trop loin : « [...] par une prompte colere mist la main sur ledit chevalier, l'excedant, ainsi que dit est, et plus avant eust passé son courroux et maltalent, sans le duc Despernon, ami du chevalier, qui remonstra au Roy qu'il n'estoit seant à un grand prince comme lui, d'user de main mise à l'endroit d'un sien sujet, duquel il pouvoit chastier les temerités et forfaitures par la voie de la justice, qui estoit en sa main » (Pierre de l'Estoile, *Registre-Journal*, ouvr. cité, t. IV, p. 133-134).
 24. « Epistre de Ciceron à Quintus son frere », *Les Diverses Œuvres*, ouvr. cité, p. 751.

L'argumentation dont se sert Cicéron pour amener son frère à dominer cette passion était évidemment de nature à convaincre Henri III, en jouant sur l'incompatibilité de la colère avec les lettres d'humanité, si chères au roi, mais aussi sur le risque d'affaiblissement de l'autorité d'un prince irascible.